

PLUi des Vosges du sud : prise en compte de la thématique de l'énergie

Du bilan chiffré à l'approche territoriale

Programme partenarial

Maître d'ouvrage

Communauté de communes des Vosges du sud

Référent / Contact

Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Anthony Groffod / agroffod@autb.fr

Accès public

www.ccvosgesdusud.fr/amenagement-territoire/plan-local-urbanisme-intercommunal.htm



Les enjeux énergétiques du territoire tournés vers le résidentiel

Grâce aux données disponibles sur la base OPTÉER, la réalisation d'un diagnostic a apporté une connaissance fine du bilan énergétique sur le territoire de la CCVS.

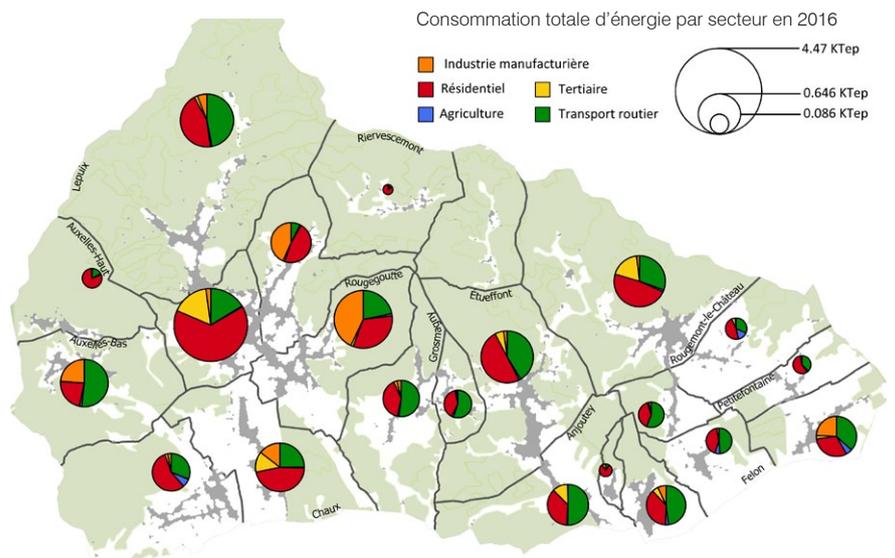
Le résidentiel concentre 46 % des consommations d'énergie, la moyenne départementale étant à 33 %.

L'énergie utilisée est d'origine renouvelable à 33 %, provenant essentiellement du « bois-énergie ». Un tiers des logements sont encore chauffés par du fioul.

Les caractéristiques d'un territoire rural et de montagne sont également à considérer plus spécifiquement : les pratiques d'utilisation du bois pour le chauffage, un climat rude, une densité urbaine faible et des déplacements quotidiens en véhicule individuel importants. Cependant, pour obtenir des explications plus approfondies aux disparités communales, il serait nécessaire de réaliser une étude de terrain (enquête par exemple) pour rechercher les facteurs prépondérants entre le transport des particuliers, l'industrie et le résidentiel.

La concertation avec les élus locaux

Dans le cadre du PLUi de la CCVS, des travaux en ateliers ont permis d'échanger avec les acteurs locaux qui ont ciblé des orientations en faveur du développement de la filière bois, de la méthanisation et des déplacements doux. Ils ont également pointé le vieillissement du bâti et les difficultés économiques d'une partie des ménages.



Le développement de la filière de méthanisation : quelles possibilités pour ce territoire rural ?

Un projet de méthanisation peut être porté par des exploitants agricoles ou par une collectivité. Son atout principal consiste à traiter tous les déchets organiques issus du territoire et de produire et distribuer de l'énergie localement.

La méthanisation peut être envisagée sur la CCVS qui dispose d'un gisement estimé entre 8 et 10 GWh. L'activité agricole dominante étant l'élevage (35 exploitations), le développement d'une telle filière est donc envisageable et figure parmi les orientations du PADD.

Cependant, l'aménagement actuel du territoire semble ne pas être favorable au développement d'un projet territorial car les distances de ramassage des déchets sont importantes.

Des projets individuels restent envisageables et peuvent assurer le traitement de déchets organiques variés (biodéchets, lisier, résidus agricoles...), générer un revenu complémentaire et produire des énergies renouvelables (biogaz, électricité, chaleur).

